

DEROULEMENT de la formation
a la catégorie « AM » du permis de conduire

Définition :

Un cyclomoteur est caractérisé par une cylindrée inférieure ou égale à 50cm³ et une vitesse maximale égale à 45km/h.

Le permis Am est accessible dès l'âge de 14 ans et est obligatoire pour conduire un deux-roues.
Ce permis s'obtient à la suite d'une réussite à une formation de 7 heures.

Déroulement :

Il faut avoir obtenu l'ASSR de niveau 1 ou 2 ou l'ASR pour suivre une formation pratique de 7 heures minimum assurée par une école de conduite. A l'issue de la formation pratique, votre enseignant vous délivre l'attestation de suivi de formation pratique.

Ce papier fait foi de permis provisoire pendant 4 mois à compter de sa date de délivrance, l'auto école se charge de demander le titre définitif sur le site ANTS.

Ce permis correspond à la catégorie AM du permis de conduire.

La formation pratique est constituée de 3 phases :

Une phase de sensibilisation aux risques (1h)

- Rappel des grandes lignes du code de la route
- Les équipements obligatoires et facultatifs
- L'entretien, l'état la transformation de la machine
- La position sur la route
- Les changements de direction
- Les giratoires

Une phase pratique hors circulation (2h)

- La maîtrise technique du véhicule hors circulation
- Connaissance des équipements indispensables à la conduite et leur rôles
- Connaissance des principaux "organes" d'un cyclomoteur ou d'un quadricycle légers à moteur. (Entretien et sécurité)

Une phase pratique en circulation (4h)

- Démarrage du cyclomoteur/tri-quadricycle légers à moteur et insertion dans la circulation
- Ralentissement et immobilisation du cyclomoteur/tri-quadricycle légers à moteur
- Recherche des indices utiles à la circulation (signalisation, clignotants, trajectoire, regard des autres usagers)
- Adaptation de l'allure à l'environnement et maîtrise des distances de sécurité
- Choix de sa position sur la chaussée
- Franchissement des différents types d'intersections
- Changement de direction